

Rapport de présentation du CFU de l'exercice 2025

Le Conseil municipal adopte pour la deuxième année un compte financier unique (CFU) pour son budget principal, en M57.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui doit, en outre, permettre de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer l'Assemblée délibérante et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. La maquette qui est présentée est donc conforme au formalisme requis du CFU.

Le présent rapport vise donc à exposer les résultats 2025 en intégrant ces éléments contextuels.

En complément, une obligation est reconduite, pour le rendu de l'exécution des dépenses de 2025, aux collectivités de plus de 3 500 habitants (article 191 de la loi de finances pour 2024.)

La Ville doit présenter une « annexe environnementale des collectivités locales » dans la maquette de son COMPTE FINANCIER UNIQUE qui doit valoriser les dépenses réelles d'investissement qui contribuent « négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique ».

Pour l'exercice 2025, l'ensemble des dépenses réelles d'investissement exécutées (hors remboursement des annuités d'emprunt) sont cotées sur deux axes, l'axe 1 « Atténuation du changement climatique » et l'axe 6 « Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles. »

Le CFU 2025 peut être décrit de la manière suivante :

1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

Les crédits ont été ouverts à hauteur de **21 396 871,57 €** en 2025. Les dépenses de la section de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **14 580 705,95 €**, soit un taux de réalisation de **68,14 %**.

Les dépenses se déclinent par chapitre de la manière suivante :

1) Les dépenses réelles de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 12 945 486,69 euros en 2025, hors charges rattachées, et se déclinent de la manière suivante :

- **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

CREDITS OUVERTS 2025	MANDATS EMIS 2024	MANDATS EMIS 2025	% REALISE
5 202 656 €	4 358 823,02 €	4 560 002,11 €	87,65 %

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants et charges quotidiennes de fonctionnement de la Collectivité: comptes 60 : fluides, fournitures..., comptes 61 et 62: les services extérieurs, prestations de service, assurances, entretien et maintenance du patrimoine..., comptes 63 : les impôts et taxes. Elles représentent 34,95 % du total des dépenses de gestion des services et 34,38 % des dépenses réelles de fonctionnement (second poste derrière les charges de personnel) et augmentent de 4,6 % par rapport à la réalisation de 2024.

Cette augmentation est notamment liée au remboursement à Rives de Moselle des charges de fonctionnement de 2024 des services mutualisés (325 094,56 euros - article 62876 soit + 162K euros par rapport au réalisé de 2024 avec l'intégration des remboursements du coût des services commande publique et urbanisme) et de la majoration du coût des assurances (+17K euros) provoquée par la crise de l'assurabilité des collectivités territoriales. La commune a dû faire face à des résiliations unilatérales de ses contrats d'assurance et subir la difficulté de trouver un nouvel assureur. Le niveau des primes proposées sur le marché est sans commune mesure avec les niveaux pratiqués précédemment.

- **Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés**

CREDITS OUVERTS 2025	MANDATS EMIS 2024	MANDATS EMIS 2025	% REALISE
7 275 060,00 €	6 765 364,71 €	7 012 140,14 €	96,39 %

Ce chapitre centralise les charges de personnel des agents qui œuvrent pour la Collectivité. Elles constituent le premier poste de dépenses et représentent 53,74 % du total des dépenses de gestion des services et 52,87 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre enregistre une évolution de + 3,65 % par rapport à la réalisation de 2024.

Ce niveau de consommation des crédits était attendu. Il résulte notamment de la hausse des cotisations aux caisses de retraite (+100K euros entre les réalisations 2024 et 2025) en sus des incidences liées au GVT glissement « Vieillesse-Technicité » (avancements de grades et d'échelons des fonctionnaires) et des recrutements opérés pour renforcer les effectifs, notamment pour pallier aux absences.

- **Chapitre 014 : Atténuations de produits**

CREDITS OUVERTS 2025	MANDATS EMIS 2024	MANDATS EMIS 2025	% REALISE
400 000 €	387 954 €	279 880 €	69,97 %

Ce chapitre est destiné au règlement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (266 078 euros). Ce prélèvement a fait l'objet d'une répartition dérogatoire de la part de la Communauté de Communes "Rives de Moselle" (CCRDM). En effet, la répartition de droit commun s'élevait à 364 107 €.

Ce chapitre enregistre également des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (13 802 €).

La prévision de 110 000 euros à l'article 739118 relative au prélèvement réalisé au titre de la hausse réalisée par la commune de Maizières-lès-Metz du taux de TH entre 2017 et 2019 prévu par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 n'a pas connu de réalisation en 2025. Le prélèvement a cessé en 2024, la compensation de la hausse étant réputée achevée depuis.

- **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (sauf 6586)**

CREDITS OUVERTS 2025	MANDATS EMIS 2024	MANDATS EMIS 2025	% REALISE
1 228 059 €	1 113 667,21 €	1 196 830,43 €	97,46 %

Les dépenses suivantes y sont comptabilisées :

• Subvention au CCAS	650 000,00 €
• Subventions aux Associations	241 254,00 €
• Indemnités, formation et charges des élus	187 898,63 €
• Participation aux Syndicats Intercommunaux	22 971,73 €
• Participation aux coopératives scolaires	17 070,00 €
• Droits d'utilisation – Informatique en nuage	55 400,94 €
• Contribution aux frais d'état civil et frais scolarité	9 080,50 €
• Redevances et droits d'auteur	6 698,67 €
• Autres	6 455,96 €

- **Chapitre 66 : Charges financières**

CREDITS OUVERTS 2025	MANDATS EMIS 2024	MANDATS EMIS 2025	% REALISE
213 107,19 €	226 802,59 €	207 926,47 €	97,57 %

Les frais inscrits à ce chapitre correspondent aux intérêts de la dette, aux crédits ouverts en cas de nécessité pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie ainsi que pour le règlement de frais liés à la constitution de dossiers pour la souscription d'emprunts. Les intérêts de la dette ont fait l'objet d'une réalisation à hauteur de 204 426,47 euros. 3 500 euros ont été dépensés au titre des frais de dossiers rattachés à la souscription de l'emprunt de l'exercice. Les intérêts de la dette ont diminué en 2025 de - 9.9 %, soit 22 k€. Cette baisse s'explique par un portefeuille d'emprunts à taux fixes à échéances constantes pour lesquels la charge des intérêts tend à diminuer et le fait que le nouvel emprunt ait été tiré fin décembre 2025 (3,5 M€ sur 20 ans au taux fixe de 3,5%), avec un très faible impact en termes d'intérêts pour l'exercice 2025.

- **Chapitre 67 : Charges spécifiques**

CREDITS OUVERTS 2025	MANDATS EMIS 2024	MANDATS EMIS 2025	% REALISE
5 000 €	992,01 €	2 595,72 €	51,91%

Le compte 673 enregistre les régularisations comptables à opérer en raison d'une erreur de tiers ou de liquidation d'un titre émis sur un exercice antérieur. Les réalisations varient selon le volume des corrections à opérer.

- **Chapitre 68 : Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)**

CREDITS OUVERTS 2025	MANDATS EMIS 2024	MANDATS EMIS 2025	% REALISE
3 061 €	- €	3 061 €	100 %

Le compte 6817 comptabilise la constitution d'une provision semi-budgétaire à la demande du SGC de Metz. Il provisionne le risque de non-recouvrement de certaines créances.

2) *Les dépenses d'ordre de fonctionnement :*

- **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement**

CREDITS OUVERTS 2025
5 924 928,38 €

Ce chapitre consiste en la réalisation d'un transfert de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Les chapitres d'ordre 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement » sont abondés d'un même montant. Le premier étant une dépense et le second une recette. Ce chapitre ne fait pas l'objet de réalisation.

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections**

CREDITS OUVERTS 2025	MANDATS EMIS 2024	MANDATS EMIS 2025	% REALISE
1 145 000 €	1 332 567,58 €	1 318 270,08 €	115,13 %

Sont comprises dans ce chapitre des opérations d'ordre entre les sections, inscrites pour la contrepartie en recettes de la section d'investissement : les dotations aux amortissements (1 091 752.61 euros), les écritures comptables liées aux cessions de patrimoine pour 226 517,47euros (écritures d'ordre liées aux cessions immobilières rue de Verdun et rue Giroud, le solde étant lié à la vente de caveaux et de cellules de colombariums.)

B) Recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

Les crédits ont été ouverts à hauteur de **15 359 923 € hors résultat reporté** en 2025. Les recettes de la section de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **15 651 391.73 €**, soit un taux de réalisation de **101,90 %**, soit + 291 k€ de plus que prévu.

Les recettes se déclinent par chapitre de la manière suivante :

1) *Les recettes réelles de fonctionnement :*

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 15 643 029,73 euros en 2025, soit 99,95% des recettes de fonctionnement.

- **Chapitre 013 : Atténuations de charges**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2024	TITRES EMIS 2025	% REALISE
50 000 €	61 815,83 €	35 851,32 €	71,70 %

Ces recettes correspondent notamment au remboursement des indemnités journalières des agents en arrêt de travail par les organismes de protection sociale.

- **Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2024	TITRES EMIS 2025	% REALISE
921 332 €	846 442,36 €	1 007 988,25 €	109,41 %

Ce chapitre regroupe principalement les produits des services qui font l'objet d'une refacturation aux usagers (ex : recettes liées à la programmation du TRAM, aux inscriptions aux activités du conservatoire de musique et à la médiathèque, aux accueils de loisirs et périscolaires, aux occupations du domaine public...) ainsi que des remboursements de frais par d'autres redevables (C.C.A.S, CCRDM...) L'exécution de ce chapitre connaît une hausse, compte-tenu des remboursements occasionés par la mise en place de la police intercommunes :

• Redevances pour service périscolaire	412 247,52 €
• Redevances pour services à caractère culturel, de loisirs et sportif	264 893,17 €
• Remboursement de frais pris en charge par la collectivité au profit de tiers et de mise à disposition de personnel	225 271,66 €
• Redevance d'occupation du domaine public	44 582,26 €
• Autres produits et redevances	60 993,64 €

• **Chapitres 73 : Impôts et taxes (sauf 731)**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2024	TITRES EMIS 2025	% REALISE
6 234 775 €	6 243 824,04 €	6 234 775,04 €	100 %

- **Le produit des participations de la CCRDM** (Attribution de compensation et Dotation de solidarité communautaire) est sensiblement équivalent à celui encaissé en 2024 : **6 108 545,04 €**.

L'attribution de compensation est un reversement de fiscalité de la Communauté de communes, correspondant aux différents transferts de compétences et de charges effectués. En 2025, elle reste identique, aucune nouvelle compétence impactante n'ayant été transférée (3, 962 M€ euros).

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), versée par la Communauté de communes est restée quasi inchangée, à savoir 2,146 M€ soit - 9 049 € par rapport au réalisé de 2024.

- **Le FNGIR : 126 230 €**

• **Chapitres 731 : Fiscalité locale**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2024	TITRES EMIS 2025	% REALISE
4 892 319 €	4 864 619,56 €	4 985 588,32€	101,91%

- Le produit des **impôts directs locaux**, y compris la neutralisation liée au coefficient correcteur s'appliquant à la Taxe Foncière Batie (- 361 833 €) s'est élevé à **4,347 M€**, en hausse de 0.7 % soit + 32k€ par rapport à la réalisation de 2024.

Les taux votés en 2025 sont identiques à ceux de 2024. Cette légère progression s'explique donc en quasi-totalité par la revalorisation automatique des bases d'imposition des « taxes ménages », qui sont indexées à l'inflation (+1,7 % en 2025). Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les impôts locaux perçus par la commune sont constitués de la taxe foncière sur les propriétés bâties (98,5 % du produit de la fiscalité directe locale de 2025), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires.

- Le produit des **droits de mutation à titre onéreux** encaissé à hauteur de **258 035 € en 2024**, a été de **351 379 € en 2025**, soit une hausse de 93 k€ ou +36%.

- **L'accise sur l'électricité** est versée sous forme de compensation. Le produit relatif à l'exercice 2025 s'élève à **147 003,33 €**, en baisse de 8 k€ par rapport à 2024. Ainsi, ont été notifiés et perçus pour l'exercice 2025, 146 964 €, le solde étant dû au titre de reliquats de taxe antérieurs à 2023.

- **Autres impôts et taxes** (taxe pylônes, TLPE etc) : **140 243,99 €**

- **Chapitre 74 : Dotations et participations**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2024	TITRES EMIS 2025	% REALISE
3 109 429 €	1 884 537,38 €	1 908 855,82 €	61,39%

- **Dotation Globale de Fonctionnement** **333 268,00 €**

Le chapitre 74 regroupe notamment les dotations versées par l'État aux collectivités locales. Parmi ces dotations, il faut citer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui comprend la Dotation Forfaitaire et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). La Dotation forfaitaire, elle, s'est élevée en 2025 à 157 316 €. La Dotation de Solidarité Urbaine a été enregistrée pour un montant de 175 952 €.

La DGF connaît une baisse de 14 % par rapport à la réalisation de 2024.

- **Participation des organismes publics** **674 231,82 €**

Ce chapitre recouvre les participations de tiers à différentes politiques engagées par la Commune.

La prévision du versement de la prime CEE issue de la valorisation des travaux du réseau de chaleur urbain avait été prévue au chapitre 74 et a été réalisée au chapitre 75, d'où l'écart entre la prévision et la réalisation de l'exercice.

Les participations des organismes sont en hausse de 8,2%, soit 51 169,44 euros par rapport à la réalisation de 2024. On note principalement :

- la participation de la **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** (478 319,82 euros) pour les activités du périscolaire, du Relais petite enfance et de l'accueil de loisirs (Prestation de service ordinaire pour le RPE et l'ALSH et aide liée à la convention territoriale globale) et de la MSA pour l'accueil de loisirs (2 591,10 euros),

- les participations de **l'Etat** au titre du FCTVA versé pour les dépenses éligibles d'entretien des bâtiments publics ou de voirie réalisée en 2024 (56 474,01 euros), de l'accompagnement financier au service public de la petite enfance (20 328,13 euros), du recensement (2 693,50 euros) et de la dotation pour titres sécurisés (38 383 euros.)

- la participation du **Département** (51 514,96 euros) inclut principalement l'utilisation des structures sportives par le Collège Paul Verlaine (26 690,96 euros), l'aide au fonctionnement du conservatoire et du relais petite enfance et en soutien à l'exposition proposée à la médiathèque dans le cadre du dispositif « Moselle Libérée 44-45 » (24 824 euros),

- la valorisation de CEE pour les travaux d'éclairage public route d'Hauconcourt et rue des Prédélés (2 148,30 euros), subventions de fonctionnements diverses (14 400 euros) et redevance de concession gaz (7 379 euros).

- **Autres compensations aux pertes de ressources fiscales 901 356 €**

L'Etat verse aux Collectivités une compensation pour les pertes de ressources fiscales liées aux décisions qu'il a prises dans le cadre de différentes réformes fiscales. Il s'agit des compensations au titre de la réforme de la taxe professionnelle et les compensations d'exonérations de la taxe foncière.

- **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2024	TITRES EMIS 2025	% REALISE
140 068 €	176 222,77 €	1 239 536,23 €	884,95%

Le compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante » comptabilise de manière exceptionnelle la valorisation de prime CEE pour le raccordement au réseau de chaleur urbain (1 072 500 euros), initialement prévue au chapitre 74. Le solde correspond aux indemnités perçues au titre des assurances (9 420,97 euros), au produit du rôle de chasse (2 867,72 euros), aux excédents perçus par le régisseur lors du marché dominical (1 055,85 euros), aux rattachements de charges exécutés en fin d'exercice (40 183,89 euros) et à d'autres produits divers de gestion courante (menues cessions, remboursements...).

Les loyers des immeubles du domaine privé de la Ville ont été encaissés pour 91 218,77 euros à l'article 752. L'article 757358 encaisse le produit de la redevance R2 versée par le Syndicat Mixte d'électricité de l'Ouest Messin (15 753,48 euros). L'article 75883 comptabilise un trop-perçu sur la régie de recettes dédiée à l'encaissement des droits de place des marchés dominicaux pour 0.30 euros.

- **Chapitre 77 : Produits spécifiques**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2024	TITRES EMIS 2025	% REALISE
- €	337 857,92€	228 434,75 €	- %

Le compte 773 « mandats annulés (sur exercices antérieurs) » comptabilise les annulations de mandats sur exercices antérieurs, souvent liées à des remboursements de trop-perçu (1 917,28 euros.)

Le compte 775 « produits des cessions d'immobilisation » comptabilise le produit réel des cessions mobilières et immobilières (226 517,47 euros).

- **Chapitre 78 : Reprise sur dépréciations et provisions**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2024	TITRES EMIS 2025	% REALISE
2 000 €	- €	2 000 €	100 %

Le compte 7815 comptabilise la reprise de la provision semi-budgétaire constituée en 2023 dans le cadre du contentieux relatif à la suppression d'un poste d'ingénieur principal, un certificat de non-pourvoi en cassation ayant été délivré par le Conseil d'Etat.

2) *Les recettes d'ordre de fonctionnement :*

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre transfert entre sections**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2025	% REALISE
10 000 €	8 362,00 €	83,62 %

Le compte 777 comptabilise l'amortissement de subventions d'investissement perçues.

3) *Excédent de fonctionnement reporté :*

- **Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté**

CREDITS OUVERTS 2025
6 036 948,57 €

Ce chapitre réalise l'inscription de l'excédent d'exécution de la section de fonctionnement constaté à N-1, automatiquement reporté en section de fonctionnement sur la ligne codifiée R002 en application de l'article R 2311-12 du CGCT. Ce chapitre ne fait l'objet d'aucune réalisation.

1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

Les crédits ont été ouverts à hauteur de **17 335 290,88 €** en 2025. Les dépenses de la section d'investissement ont été réalisées à hauteur de **5 828 823,03 €**.

Les restes à réaliser 2025 s'élèvent à **343 450,27 €** (hors crédits de paiements ouverts et engagés dans chaque autorisation de programme qui font l'objet d'une réinscription budgétaire en N+1).

Les dépenses d'investissement se déclinent par chapitre de la manière suivante :

1) *Les dépenses réelles d'investissement :*

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées**

CREDITS OUVERTS 2025	MANDATS EMIS 2025	% REALISE
513 550 €	511 617,27 €	99,62%

Ce chapitre comprend principalement le remboursement du capital de la dette. La dette de la Ville est constituée de six emprunts en fin d'année 2025, tous à taux fixe. L'encours de la dette est d'environ 9,9 M€ euros en fin d'exercice.

- **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf 204)**

CREDITS OUVERTS 2025	MANDATS EMIS 2025	RESTES A REALISER au 31/12	% REALISE
1 126 743,52 €	506 543,16 €	38 569,60 €	44,96 %

Les dépenses de ce chapitre se décomposent comme suit :

- **Frais d'études et d'insertion**, dont de nombreux postes de dépenses relèvent du PPI (rémunération des maîtres d'oeuvre, contrôles techniques, SPS etc) : **490 730,44 €**
- **Dépenses au profit du titulaire de logiciels et licences informatiques**, dont la prestation de refonte du site internet de la Ville (9 936 euros) : **14 616,00 €**
- **Elaboration de documents d'urbanisme** (PV d'arpentage) : **1 196,72 €**

- **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

CREDITS OUVERTS 2025	MANDATS EMIS 2025	RESTES A REALISER au 31/12	% REALISE
4 229 387,05 €	2 405 060,36 €	304 880,67 €	56,87 %

Achats et travaux divers nécessaires à la normalisation, à la remise à niveau du patrimoine ou à la nécessité des services :

- Travaux sur le bâti : 1 014 431,87 €
- Travaux sur réseaux : 690 941,87 €
- Aménagements urbains et environnement : 406 966,54 €
- Equipement mobilier et matériel : 109 484,86 €
- Divers autres équipements : 183 235,22 €

- **Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées**

CREDITS OUVERTS 2025	MANDATS EMIS 2025	% REALISE
85 200 €	85 129,26 €	99,92 %

Ce chapitre comptabilise le remboursement à Rives de Moselle des charges d'investissement de 2025 du service informatique mutualisé (71 199,40 euros) et diverses subventions d'équipement accordées durant l'exercice (13 929,86 euros) : aide à l'acquisition d'une nouvelle tribune utile lors des compétitions de l'Olympique Maizières Lutte et à l'acquisition de bancs de touches au Maizieres AC Volley Ball.

- **Chapitre 23 : Immobilisations en cours**

CREDITS OUVERTS 2025	MANDATS EMIS 2025	% REALISE
9 704 326,48 €	1 777 004,44 €	18,31 %

Ce chapitre de dépenses comprend essentiellement les dépenses liées à la programmation pluriannuelle des investissements.

Bilan et programmation pluriannuelle envisagée des investissements

INTITULE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT					
	Montant total des autorisations de programme votées au 04/04/2025	Actualisation des projets	Montant total des autorisations de programme votées au 05/12/2025	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025	Crédits de paiement réalisés en 2025	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2025)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2026	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2027	Restes à financer (exercices 2026 et suivants)
Travaux divers d'aménagement de la voirie - nouveau programme	4 793 513,87 €	207 000,00 €	5 000 513,87 €	2 915 414,70 €	1 185 070,90 €	1 892 341,64 €	1 377 828,43 €	0,00 €	1 377 828,43 €
Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Mairera	15 044 730,12 €		15 044 730,12 €	5 628 973,81 €	572 476,02 €	1 360 602,08 €	5 473 420,00 €	3 154 210,25 €	8 627 630,25 €
Aménagement d'un accueil périscolaire et extra scolaire rue Sainte Marie	2 327 135,13 €		2 327 135,13 €	12 350,97 €	1 492,01 €	2 316 276,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Construction d'un accueil périscolaire et extra scolaire au Parc Dany Mathieu	2 081 283,53 €		2 081 283,53 €	7 193,36 €	1 252,76 €	2 075 342,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réhabilitation du Complexe Sportif Camille Mathieu	3 067 468,01 €	15 000,00 €	3 082 468,01 €	262 263,59 €	175 282,57 €	2 995 486,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réaménagement du quartier Kennedy	1 075 831,62 €	100 000,00 €	1 175 831,62 €	673 097,50 €	454 415,57 €	505 149,69 €	452 000,00 €	0,00 €	452 000,00 €
Mise en valeur du patrimoine municipal	3 316 739,17 €		3 316 739,17 €	1 325 515,90 €	1 097 816,69 €	2 489 039,96 €	300 000,00 €	300 000,00 €	600 000,00 €
Travaux d'aménagement, d'entretien et réparation des réseaux d'eaux pluviales	616 496,48 €		616 496,48 €	40 000,00 €	0,00 €	464 645,78 €	111 850,70 €	0,00 €	111 850,70 €
TOTAL	32 323 197,93 €	322 000,00 €	32 645 197,93 €	10 864 809,83 €	3 487 806,52 €	14 098 885,24 €	7 715 099,13 €	3 454 210,25 €	11 169 309,38 €

- **Chapitre 458101 : Opérations sous mandat**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2025	% REALISE
245 454,15 €	86 600,36 €	35,28 %

L'opération sous mandat permet à la CC Rives de Moselle, mandante, de déléguer des investissements à la Ville de Maizières-lès-Metz, en respectant le Code de la commande publique, en l'occurrence les travaux de requalification de la rue de fleurs qui comportent un volet assainissement, pour lequel la CC Rives de Moselle est compétente.

Le chapitre 45 permet de prendre en charge une dépense d'investissement en lieu et place d'un tiers sans les faire entrer dans le patrimoine communal.

2) *Les dépenses d'ordre d'investissement :*

Chapitre 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2025	% REALISE
10 000 €	8 362,00 €	83,62%

Les comptes 13X comptabilisent l'amortissement de subventions d'investissement perçues.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2025	% REALISE
587 275 €	448 506,18 €	76,37%

Le chapitre globalisé 041 regroupe les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit ici de l'intégration de frais d'études (article 2031) et de frais d'insertion (article 2033) au compte de travaux correspondant (immobilisation en cours – articles 23X) par opération d'ordre budgétaire, lorsque les travaux de réalisation des équipements projetés sont entrepris. Le chapitre 041 intègre également les crédits nécessaires à la réalisation des écritures de cession.

3) *Le Solde d'exécution négatif reporté*

- **Ligne D001 : Solde d'exécution négatif reporté**

CREDITS OUVERTS 2025
833 354,68 €

Le résultat déficitaire d'exécution de la section d'investissement (solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent) a été reporté en tant que dépense d'investissement sur la ligne budgétaire 001 au budget 2025. Ce chapitre ne fait pas l'objet de réalisation.

B) Recettes d'investissement par chapitre budgétaire :

Les crédits ont été ouverts à hauteur de **17 335 290,88 €** en 2025. Les recettes de la section d'investissement ont été réalisées à hauteur de **6 335 140,46 €**.

Les restes à réaliser de recettes 2025 s'élèvent à **4 632 095,00 €**.

Les recettes d'investissement se déclinent par chapitre de la manière suivante :

4) *Les recettes réelles d'investissement :*

- **Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRE EMIS 2025	% REALISE
600 000 €	650 581,98 €	108.43%

Les recettes de ce chapitre correspondent :

- **au FCTVA sur les dépenses réalisées en investissement en 2024** **554 114,12 €**
- **à la Taxe d'aménagement** **96 467,86 €**

- **Chapitre 13 : Subventions d'investissement**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2025	RESTES A REALISER Au 31/12	% REALISE
3 693 447,50 €	265 604,50 €	4 632 095,00 €	7,19 %

Ont été perçues, au cours de l'année 2025, les subventions suivantes :

ORGANISME	PROJET D'INVESTISSEMENT	MONTANT
ETAT	Produits des amendes de police (article L2334-24 du CGCT)	87 972.00 €
	Subvention pour l'aménagement, la réparation et la mise en conformité du complexe Camille Mathieu - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020– Acompte intermédiaire	176 687,50 €
CAF	Subvention d'aide à l'investissement 2023 pour le périscolaire Dany Mathieu et le périscolaire situé au TRAM - achat de mobilier – Versement unique	945,00 €

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2025	% REALISE
3 500 000 €	3 500 000 €	100 %

La mobilisation d'un emprunt de 3 500 000 euros pour le financement de l'investissement 2025 a été réalisée auprès du Crédit Mutuel sur une durée de 20 ans, au taux fixe de 3,50% en fin d'exercice.

- **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2025	% REALISE
- €	3 866,41 €	- %

Ce chapitre comptabilise l'annulation de frais d'études imputés de façon erronée au chapitre 20 pour la requalification de la rue des Fleurs qui font l'objet d'une opération sous mandat au chapitre 45.

- **Chapitre 23 : Immobilisations en cours**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2025	% REALISE
- €	61 971,31 €	-%

Ce chapitre comptabilise l'annulation de travaux imputés de façon erronée au chapitre 23 pour la requalification de la rue des Fleurs qui font l'objet d'une opération sous mandat au chapitre 45.

- **Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations**

CREDITS OUVERTS 2025
1 713 010 €

Le chapitre 024 " Produits de cessions d'immobilisations " ne donne pas lieu à l'émission de titres et de mandats mais permet de prévoir au budget les produits des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement. C'est un chapitre sans exécution. L'ensemble des opérations de cession ne figure pas au stade de la prévision budgétaire. Seul le montant prévu du prix de cession de l'immobilisation est inscrit en recette de la section

En raison des retards pris sur les chantiers ou de partenariats à mettre en œuvre pour l'aboutissement de projets d'aménagements concernant les bâtiments à céder, certaines ventes dont la réalisation devait aboutir sur l'exercice 2025 sont reprogrammées en 2026 (cession de la parcelle du site ex-Sorelor, périscolaire De Lattre.)

- **Chapitre 458201 : Opérations sous mandat**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2025	% REALISE
171 600 €	86 340 €	50,31 %

L'opération sous mandat permet à la **CC Rives de Moselle, mandante, de déléguer des investissements à la Ville de Maizières-lès-Metz, en respectant le Code de la commande publique**, en l'occurrence les travaux de requalification de la rue de fleurs qui comportent un volet assainissement, pour lequel la **CC Rives de Moselle** est compétente.

Le chapitre 45 permet le remboursement des dépenses d'investissement prises en charge en lieu et place de la **CC Rives de Moselle**.

5) *Les recettes d'ordre d'investissement :*

- **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement**

CREDITS OUVERTS 2025
5 924 928,38 €

Ce chapitre consiste en la réalisation d'un transfert de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Les chapitres d'ordre 023 « virement à la section d'investissement » et 021 « virement de la section de fonctionnement » sont abondés d'un même montant. Le premier étant une dépense et le second une recette. Ce chapitre ne fait pas l'objet de réalisation.

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2025	% REALISE
1 145 000 €	1 318 270,08 €	115,13%

Sont comprises dans ce chapitre des opérations d'ordre entre les sections, inscrites pour la contrepartie en recettes de la section d'investissement : les dotations aux amortissements (1 091 752.61 euros), les écritures comptables liées aux cessions de patrimoine pour 226 517, 47euros (écritures d'ordre liées aux cessions immobilières rue de Verdun et rue Giroud, le solde étant lié à la vente de caveaux et de cellules de colombariums.)

- **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales**

CREDITS OUVERTS 2025	TITRES EMIS 2025	% REALISE
587 275 €	448 506,18 €	76,37%

Le chapitre globalisé 041 regroupe les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit ici de l'intégration de frais d'études (article 2031) et de frais d'insertion (article 2033) au compte de travaux correspondant (immobilisation en cours – articles 23X) par opération d'ordre budgétaire, lorsque les travaux de réalisation des équipements projetés sont entrepris. Le chapitre 041 intègre également les crédits nécessaires à la réalisation des écritures de cession.

En conclusion, le résultat net global se décrit de la manière suivante :

DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE 2025					
			FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total cumulé
RECETTES	TITRES EMIS	A	15 651 391.73 €	6 335 140.46 €	21 986 532.19 €
	RESTES A REALISER	B	0.00 €	4 632 095.00 €	4 632 095.00 €
DEPENSES	MANDATS EMIS	C	14 580 705.95 €	5 828 823.03 €	20 409 528.98 €
	RESTES A REALISER	D	0.00 €	343 450.27 €	343 450.27 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde de réalisations de l'exercice (+ou -)	E=A-C	1 070 685.78 €	506 317.43 €	1 577 003.21 €
Résultats antérieurs reportés (+ou -)	Résultats antérieurs reportés (+ou -)	F	6 036 948.57 €	-833 354.68 €	5 203 593.89 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	E+F	7 107 634.35 €	-327 037.25 €	6 780 597.10 €
Différence entre les restes à réaliser (+/-)	Restes à réaliser (+/-) à reporter à N+1	G = B - D	0.00 €	4 288 644.73 €	4 288 644.73 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	E + F + G	7 107 634.35 €	3 961 607.48 €	11 069 241.83 €